

Penser des modes de scrutin nouveaux pour résorber le malaise démocratique

Le jugement majoritaire et le jugement moyen



GROUPE DEMOCRATIE ET BONHEUR Benjamin DOURDY

Ce projet s'inscrit dans le cadre des 15 propositions formulées par la Fabrique Spinoza en faveur du bonheur citoyen

Table des matières

| Notre étude en 4 points-clefs |
|--|
| Bonheur et démocratie : conjurer le mal-être démocratique en changeant notre mode de scrutin3 |
| I PENSER5 |
| 1. Jugement majoritaire et jugement moyen : deux modes de scrutin alternatifs innovants5 |
| 1.1 Le jugement majoritaire5 |
| 1.2 Le jugement moyen7 |
| II EXPERIMENTER9 |
| 2. Notre sondage IFOP sur le « jugement moyen » 11 et 12 avril 20179 |
| 2.1 Les résultats de notre sondage9 |
| 2.2 Synthèse des résultats en 8 points-clefs9 |
| 2.3 Qu'aurait donné notre sondage si l'on avait appliqué la méthode du jugement majoritaire ? |
| 2.4 Les points-clefs de l'analyse des résultats du jugement majoritaire13 |
| III CHANGER15 |
| 3. Les Français souhaitent-ils changer de mode de scrutin ? |
| 3.1 Une seconde question dans notre sondage sur la volonté de changement des Français. 16 |
| 3.2 Un désir de changement mais une crise politique qui favorise paradoxalement le statu quo en matière de mode de scrutin |
| PRECONISATIONS |
| I ISTE DES ANNEYES |

Notre étude en 4 points-clefs

- La question du mode de scrutin est déterminante pour résoudre la crise que connaissent nos institutions démocratiques. En effet, d'après les chiffres donnés par le baromètre de la confiance du Cevipof, une majorité de Français ne se sent pas représentée par les élus. Près de 70 % des Français considèrent par ailleurs que les institutions démocratiques fonctionnent mal.
- Le jugement moyen et le jugement majoritaire constituent une alternative pertinente pour pallier les défauts du scrutin majoritaire. Ils permettent en effet à l'électeur de se prononcer sur l'ensemble des candidats. Cela renforce le consensus autour du candidat élu et limite l'influence des petits candidats sur le résultat final. Dans les deux cas que nous avons étudiés, deux candidats se détachaient lors de la campagne présidentielle de 2017 : Emmanuel Macron, avec son mouvement En Marche, et Jean-Luc Mélenchon, avec la France insoumise.
- Ces modes de scrutin donnent des résultats différents de ceux du scrutin majoritaire. Selon notre sondage réalisé les 11 et 12 avril 2017 au jugement moyen, c'est Jean-Luc Mélenchon qui arrive en tête avec une note moyenne de 4,98, devant Emmanuel Macron 4,57. Aucun des 11 candidats n'obtient toutefois une note supérieure à la moyenne ce qui démontre une certaine insatisfaction de l'électorat vis à vis de l'offre politique. En convertissant ces résultats selon les règles du jugement majoritaire, on obtient le même duo de tête.
- La situation politique actuelle est paradoxale : si les Français veulent un changement important dans nos institutions, il semblerait toutefois que la crise politique favorise d'une certaine manière, le statu quo en faveur du scrutin majoritaire. Cela peut s'expliquer par le manque de visibilité et en conséquence de légitimité de ces modes de scrutin alternatifs. Il convient donc de renforcer les expérimentations à différentes échelles pour effectuer le travail de pédagogie nécessaire pour faire émerger, aux yeux de l'opinion publique, des alternatives sérieuses au scrutin majoritaire.

Bonheur et démocratie : conjurer le mal-être démocratique en changeant notre mode de scrutin

La Fabrique Spinoza, think tank du bonheur citoyen, s'intéresse nécessairement à la chose politique, qui a un impact majeur sur le bonheur des individus. Dans ce cadre, nous avions publié en 2017 un document rassemblant 15 propositions politiques en faveur du bonheur citoyen¹. Plus qu'aucune autre, la politique est en effet une question déterminante pour le bonheur des Français. Notre indicateur spécifique sur le bonheur citoyen le démontre²: lorsque l'on demande aux Français si « créer des conditions favorables au bonheur citoyen doit être une préoccupation politique majeure », 76 % des Français sont en accord avec cette proposition³. Le niveau de bonheur a d'ailleurs un impact direct sur le niveau du vote. L'étude réalisé par Flavin⁴ sur cette question l'a démontré : plus un individu est heureux, plus il est enclin à voter et inversement. Les populations les moins heureuses sont aussi celles qui se déplacent le moins pour voter. Le malheur individuel se traduit donc rapidement par un mal-être démocratique. La légitimité des institutions est alors doublement sapée par la force de l'abstention, et sa conséquence directe, la surreprésentation des populations votantes, dont la situation socio-économique est par définition bien meilleure que celle des abstentionnistes. Dans un cas comme dans l'autre, le bonheur est donc une question essentielle pour renouveller nos institutions démocratiques.

Il est possible d'appréhender les relations entre politique et bonheur sous l'angle de deux notions complémentaires : la confiance et le bien-être.

La confiance dans les institutions est un enjeu crucial pour les citoyens puisqu'elle détermine de façon immédiate leur niveau d'optimisme ou de pessimisme, et conséquemment leur rapport à eux mêmes et à autrui. L'ouvrage de Yann Algan et Pierre Cahuc, « La société de défiance »⁵ donne en ce sens d'intéressantes leçons sur le cas français. Comme le relève avec pertinence ses deux auteurs, plus qu'ailleurs, les Français ont un niveau de confiance très faible, ce qui explique que le classement de la France « sur l'échelle de « bonheur » [soit] inférieur à bon nombre de pays au revenu par habitant pourtant inférieur »⁶. La seconde dimension du lien entre politique et bonheur réside précisément dans une approche moins objective que subjective qui découle du contact

¹ Ce document est disponible sur le site de la Fabrique Spinoza, dans la rubrique « Productions ». http://fabriquespinoza.fr/wp-content/uploads/2017/03/Propositions-pr%C3%A9sidentielles-Fabrique-Spinoza-.pdf

² L'ITBF est un indicateur du bonheur des Français créé par la Fabrique Spinoza permettant de mesurer l'évolution du bonheur des Français. http://fabriquespinoza.fr/itbf-la-fabrique-spinoza-fr/itbf-la-fabrique-spinoza-lance-lindicateur-trimestriel-du-bonheur-des-français/

³ FABRIQUE SPINOZA, Étude sur le bonheur des Français, mai 2017, p. 10.

⁴ FLAVIN Patrick, Life Satisfaction and Political Participation – evidence from the United States. », 2010.

⁵ ALGAN Yann, CAHUC, Pierre, La société de défiance : comment le modèle social français s'autodétruit, 2007.

⁶ *Ibid*, p. 93.

incessant à toutes les échelles du citoyen avec la politique. L'information en continu et la réalité politique quotidienne affectent les citoyens, au sens propre du terme, de façon positive ou négative. Lorsque l'on sait que l'être humain est beaucoup plus sensible aux affects négatifs que positifs, puisqu'il faut en moyenne 3 affects positifs pour compenser un affect négatif et obtenir un fonctionnement optimal de l'individu⁷, on imagine aisément l'ampleur du mal-être démocratique ressenti par nos concitoyens.

Dans ces deux dimensions, objective et subjective, le malheur démocratique des citoyens n'a jamais été aussi important. Le niveau de confiance dans les institutions politiques demeure très faible en 2017 et traduit un malaise démocratique profond. Le « Baromètre de la confiance » établi par le centre d'études de la vie politique française de Sciences Po confirme régulièrement ce constat. C'est en particulier le cas de la dernière vague sortie (n° 8) réalisée du 16 au 30 décembre 2016⁸. Le premier sentiment ressenti par les Français lorsque l'on évoque la politique est la méfiance pour 40 % des Français, suivi par le dégoût (28%) et l'ennui (10%) à égalité avec l'intérêt, premier sentiment positif (10%). Au total, la politique suscite donc d'abord une émotion négative pour 81 % des Français, et une émotion positive pour 18% seulement d'entre eux (1% nsp). Le niveau de confiance dans les institutions est lui même extrêmement bas. Seuls 28 % des Français affirment avoir confiance dans le gouvernement et 34 % dans l'institution du président de la République. Les échelons les plus proches des Français bénéficient toutefois encore d'un bon niveau de confiance (64% des Français font confiance au conseil municipal). Ce n'est pas le cas des échelons plus éloignés (38% pour l'Union européenne) et encore moins des partis politiques et des médias, qui ferment la marche. Seuls 24 % des Français font confiance aux médias, 11 % seulement pour les partis politiques. Au total, près de 70 % des Français estiment à raison que la démocratie ne fonctionne pas bien.

Ce constat est un appel à changer les choses. La question de la représentativité de notre système est un des éléments permettant de réintroduire plus de bonheur en démocratie. 80 % des Français considèrent que les hommes politiques ne s'intéressent pas à eux. Dans le même temps, une majorité de Français souhaite donc une rénovation du système parlementaire français car il ne garantit pas la représentation nationale (69 %).

Conscient de cet enjeu, la Fabrique Spinoza souhaite mettre au cœur du débat public la question des mode de scrutin autour de deux méthodes originales : le jugement majoritaire et le jugement moyen.

⁷ http://www.pursuit-of-happiness.org/history-of-happiness/barb-fredrickson/

⁸ http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/resultats-1/vague8/

I PENSER

1. Jugement majoritaire et jugement moyen : deux modes de scrutin alternatifs innovants.

Le jugement majoritaire et le jugement moyen sont deux modes scrutins constituant des alternatives crédibles au scrutin majoritaire. Ils présentent des avantages similaires même si leurs méthodes divergent. Dans un cas, on choisit en effet la médiane comme outil de mesure (pour attribuer les mentions) tandis que dans l'autre, c'est la moyenne qui est au cœur de l'analyse des notes octroyées aux candidats. Dans les deux cas, ces méthodes ont fait l'objet d'une expérimentation pratique, soit sous la forme d'une expérience réalisée en ligne, sous l'égide de l'école Polytechnique, de Paris-Dauphine, du CNRS et de LaPrimaire.org) soit grâce à un sondage réalisé en situation (sondage IFOP Fabrique Spinoza, Synopia). Avant d'évoquer les résultats obtenus, il nous faut brièvement rappeler les principes et avantages de chacune de ces méthodes.

1.1 Le jugement majoritaire



Crédit: LaPrimaire.org

Le jugement majoritaire est une des 15 propositions que formule la Fabrique Spinoza pour promouvoir le bonheur citoyen. Il s'agit d'un mode de scrutin élaboré par Rida Laraki et Michel Balanski. Son principe est simple puisqu'il consiste à attribuer une mention à chacun des candidats se présentant à une élection donnée. 7 mentions sont possibles : *Excellent, Très Bien, Bien, Assez*

bien, Passable, Insuffisant, A rejeter. A l'issue du vote, chaque candidat obtient un certain pourcentage de chaque mention. Sa mention finale, appelée la «mention-majoritaire», est celle approuvée par au moins 50% des votants. Le vainqueur est le candidat qui obtient la meilleure mention-majoritaire. Si plusieurs candidats obtiennent la même mention, le vainqueur est celui qui obtient le plus de meilleurs mentions et/ou le moins de pires mentions.

Ce mode de scrutin a déjà été expérimenté à plusieurs reprises⁹ :

- En 2007, à Orsay, dans trois bureaux de vote. On a demandé à des électeurs de voter en conditions réelles selon ce mode de scrutin. François Bayrou est sorti vainqueur de l'élection alors qu'il a été éliminé au scrutin majoritaire
- En 2011, le think tank Terra Nova publie avec OpinonWay une étude intitulée « Et si la présidentielle de 2012 se jouait au jugement majoritaire ? ». François Hollande ressortait gagnant de cette étude, mais l'ordre d'arrivée des autres candidats était bouleversé, avec François Bayrou en 2e position et Nicolas Sarkozy en 3e position.
- En 2011, lors de la primaire socialiste et de l'élection présidentielle, grâce à l'outil développé par le site Slate. François Hollande était sorti gagnant de ce scrutin avec la mention Assez bien, devant Martine Aubry.
- En 2016, avec la première primaire citoyenne organisée par LaPrimaire.org. A cette occasion, le jugement majoritaire a été utilisé en réduisant par ailleurs le nombre de mentions utilisées pour plus d'efficacité. Alors que précédemment, l'expérience n'avait porté que sur un panel de moins de 2000 personnes, près de 33 000 personnes ont participé à cette expérimentation. C'est Charlotte Marchandise qui s'était imposée face aux autres candidats, avant d'échouer à recueillir un nombre de parrainages suffisant.
- En 2017, avec l'expérimentation en ligne menée par l'école Polytechnique, le CNRS, l'Université Paris-Dauphine et LaPrimaire.org, auprès des internautes et le sondage réalisé par la Fabrique Spinoza, en partenariat avec Synopia. A l'issue de notre sondage, l'ordre était là aussi bouleversé puisque Jean-Luc Mélenchon arrivait en tête, devant Emmanuel Macron.

Le mode de scrutin dit du jugement majoritaire présente plusieurs avantages à même de renforcer la représentativité du candidat élu.

Le premier intérêt du jugement majoritaire réside dans le fait qu'il donne la possibilité aux électeurs de s'exprimer sur tous les candidats et non sur un seul d'entre eux. La logique d'évaluation succède ainsi à celle du choix forcé, qui est nécessairement bien plus contraignante et donc

⁹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Jugement majoritaire

susceptible de créer une déception. En attribuant une mention à chacun des candidats, l'individu voit sa citoyenneté considérée à part entière puisqu'il est sollicité sur l'ensemble du spectre politique qui s'offre à lui.

Le jugement majoritaire présente une deuxième intérêt : il reconnaît de fait le vote blanc en permettant aux citoyens d'accorder la mention la plus faible « à rejeter » à chaque candidat. Son résultat ressemble d'ailleurs davantage au vote des Français que celui du scrutin majoritaire puisque le score des petits candidats ne pèse pas sur celui des favoris. L'élection de 2002 et le score historiquement élevé de Jacques Chirac à cette époque témoigne bien de cet effet pervers du scrutin majoritaire. L'éclatement de la gauche avait en effet conduit à la qualification de Jean-Marie Le Pen au second tour. Cette analyse est d'ailleurs valable pour l'actuelle présidentielle où les spéculations pourraient aller bon train au vu des scores du candidat Nicolas Dupont-Aignan ou encore de Benoît Hamon, qui ont amputé ceux de François Fillon et Jean-Luc Mélenchon.

Enfin, le jugement majoritaire produit du consensus autour du candidat élu en raison de son mode de fonctionnement puisqu'en cas d'égalité dans la mention attribuée, le vainqueur est celui qui obtient le plus de meilleures mentions ou le moins de pire mentions. Il convient d'ajouter que ce mode scrutin fixe des critères, qui bien que généraux, permettent à l'électeur de réfléchir à son rapport à chaque candidat. L'effet immédiat de ce mode de scrutin est de renforcer la légitimité du candidat élu. En effet, celui-ci bénéficie ainsi non seulement d'une base électorale classique qui le soutient (comme tout candidat) mais aussi d'un électorat beaucoup plus large qui l'a évalué moyennement et est donc susceptible de se laisser convaincre.

La principale limite de ce mode de scrutin est d'une part son intelligibilité pour l'électeur, d'autre part, le risque de produire du mécontentement en se montrant moins tranchant. Il ne comporte en effet qu'un tour, et dans ce cas, le départage entre deux candidats très peu appréciés peut ne pas être à même de produire du consensus. A l'inverse, un départage entre deux candidats très appréciés pourrait aussi produire le même type d'effet.

1.2 Le jugement moyen

Le jugement moyen est un autre mode de scrutin alternatif qui consiste à attribuer une note à l'ensemble des candidats sur une échelle de notes préalablement établie. En l'espèce, il s'agit d'évaluer tous les candidats à une élection en leur attribuant une note variant de 0 à 10. S'il ne comporte pas de mentions stricto sensu, deux précisions sont apportées quant au sens que revêtent les deux extrémités de l'échelle : 0 = très insuffisant ; 10 = excellent. Pour le reste, l'électeur est

libre de choisir la note de son choix en fonction de sa propre évaluation de chaque candidat.

Le jugement moyen présente des avantages similaires à ceux mentionnés précédemment au sujet du jugement majoritaire. Il rend nulle l'influence des petits candidats sur le résultat final du vote, permet également de reconnaître le vote blanc, et considère le citoyen dans sa pleine dignité en lui demandant de se prononcer sur tous les candidats présents. On peut ajouter la facilité de la compréhension de la consigne puisqu'il est plus commun de donner une note plutôt qu'une mention majoritaire. Il s'en distingue pourtant sur le plan de la méthode. Comme son nom l'indique, le jugement moyen s'appuie sur un système de notes et repose sur la comparaison des moyennes tandis que le jugement majoritaire utilise la médiane comme discriminant. La moyenne est un outil utile pour évaluer la perception moyenne de chaque candidat par l'opinion publique. En utilisant moyennes et répartition des notes, on obtient d'ailleurs des informations tout à fait pertinentes sur l'état actuel du champ politique.

La principale limite de la moyenne est bien évidemment l'attrait des notes extrêmes, qui pèsent plus fortement que les autres notes sur le résultat.

Un exemple de mise en pratique du jugement moyen :

les notes obtenus par Jean-Luc Mélenchon, en tête, en fonction des catégories socioprofessionnelles.

La note d'évaluation donnée à chaque candidat avec le « jugement moyen »

Jean-Luc Mélenchon

| | Note insuffisante (de 0 à 4) | Note moyenne (de 5 à 6) | Note bonne (de 7 à 8) | Note très bonne (de 9 à 10) | Moyenne |
|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------------|---------|
| ENSEMBLE | 35 | 29 | 22 | 14 | 4,98 |
| SEXE DE L'INTERVIEWE(E) | | | | | |
| Homme | 36 | 28 | 21 | 15 | 4,95 |
| Femme | 34 | 29 | 23 | 14 | 5,02 |
| AGE DE L'INTERVIEWE(E) | | | | | |
| TOTAL Moins de 35 ans | 34 | 27 | 24 | 15 | 5,15 |
| . 18-24 ans | 33 | 25 | 22 | 20 | 5,28 |
| . 25-34 ans | 34 | 27 | 26 | 13 | 5,06 |
| TOTAL 35 à 64 ans | 36 | 28 | 21 | 15 | 4,97 |
| . 35-49 ans | 38 | 29 | 18 | 15 | 4,84 |
| . 50-64 ans | 34 | 27 | 24 | 15 | 5,10 |
| TOTAL 65 ans et plus | 35 | 32 | 23 | 10 | 4,83 |
| PROFESSION DE L'INTERVIEWE(E) | | | | | |
| TOTAL PCS+ | 36 | 28 | 24 | 12 | 4,90 |
| .Travailleur indépendant | 40 | 33 | 19 | 8 | 4,46 |
| .Cadre et prof. int. supérieure | 34 | 26 | 26 | 14 | 5,11 |
| TOTAL Profession intermédiaire | 35 | 28 | 26 | 11 | 4,95 |
| TOTAL PCS | 37 | 29 | 18 | 16 | 4,91 |
| .Employé | 32 | 33 | 21 | 14 | 5,09 |
| .Ouvrier | 44 | 23 | 14 | 19 | 4,67 |
| TOTAL INACTIF | 34 | 29 | 23 | 14 | 5,08 |
| .Retraité | 33 | 30 | 24 | 13 | 5,06 |
| Autre inactif | 35 | 27 | 21 | 17 | 5,12 |
| NILVEAU DIEDUCATION | | | | | |

II EXPERIMENTER

2. Notre sondage IFOP sur le « jugement moyen » 11 et 12 avril 2017.

2.1 Les résultats de notre sondage

En partenariat avec l'IFOP et le think tank Synopia, nous avons réalisé un sondage portant sur le jugement moyen sur un échantillon représentatif de 1000 personnes âgées de 18 ans et plus. Ce sondage a été réalisé en ligne les 11 et 12 avril 2017.

Question:

Dans le cadre de ce « jugement moyen », que vous ayez l'intention de voter ou non, quelle note d'évaluation de 0 à 10 donneriez-vous à chacun des candidats à l'élection présidentielle ? 0 signifie que vous l'évaluez de façon très insuffisante, 10 que vous l'évaluez de façon excellente, les notes intermédiaires vous permettant de nuancer votre jugement.

| | Note insuffisante (de 0 à 4) | Note moyenne (de 5 à 6) | Note bonne (de 7 à 8) | Note très bonne (de 9 à 10) | TOTAL | Moyenne |
|-----------------------|------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-------|---------|
| Jean-Luc Mélenchon | 35 | 29 | 22 | 14 | 100 | 4,98 |
| Emmanuel Macron | 42 | 26 | 23 | 9 | 100 | 4,55 |
| Marine Le Pen | 55 | 16 | 14 | 15 | 100 | 4,03 |
| Benoît Hamon | 53 | 29 | 12 | 6 | 100 | 3,67 |
| François Fillon | 61 | 18 | 13 | 8 | 100 | 3,48 |
| Nicolas Dupont-Aignan | 64 | 24 | 9 | 3 | 100 | 3,10 |
| Philippe Poutou | 66 | 22 | 9 | 3 | 100 | 2,97 |
| Nathalie Arthaud | 75 | 19 | 5 | 1 | 100 | 2,50 |
| Jean Lassalle | 76 | 19 | 4 | 1 | 100 | 2,39 |
| François Asselineau | 78 | 18 | 3 | 1 | 100 | 2,31 |
| Jacques Cheminade | 81 | 17 | 2 | 0 | 100 | 2,16 |

2.2 Synthèse des résultats en 8 points-clefs

1. L'évaluation des candidats sur une échelle de 0 à 10 renverse la hiérarchie habituelle. Jean-Luc Mélenchon obtient la meilleure moyenne parmi les 11 candidats à la

présidentielle (4,98) devant Emmanuel Macron (4,55) et Marine Le Pen (4,03). Le « quatuor de tête » se différencie aussi par la présence de Benoît Hamon en 4e position (3,67) qui devance François Fillon (3,48). Les « petits candidats » obtiennent tous quant à eux une moyenne plus faible, comprise entre 3,10 (Nicolas-Dupont-Aignan) et 2,16 (Jacques Cheminade).

- 2. Aucuns des 11 candidats à la présidentielle n'obtient une note globale supérieure à la moyenne. Si Jean-Luc Mélenchon tutoie la barre du 5 sur 10, les autres candidats s'en éloignent de façon significative. La note moyenne des cinq premiers candidats en témoigne puisqu'elle est de 4,14 sur 10. La plupart des candidats font également l'objet d'un rejet important puisqu'ils recueillent une proportion de notes insuffisantes supérieure à 50 %. Seuls Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon font exception avec respectivement 42 % et 35 % de notes insuffisantes (0-4).
- 3. Marine Le Pen est éliminée et ne passe pas au second tour. Elle recueille en effet à la fois la plus forte proportion de notes élevées (15 % contre 14 % pour Jean-Luc Mélenchon) mais surtout la plus forte proportion de notes insuffisantes au sein du quatuor de tête (55% contre 53 % pour Benoît Hamon). Cela traduit le fort rejet des Français pour le Front National et l'échec de sa stratégie de dédiabolisation.
- 4. **Jean-Luc Mélenchon est le grand gagnant de ce mode de scrutin.** Il obtient la meilleure moyenne à 4,98. Cette première place s'explique par la conjonction d'une forte proportion de très bonnes notes (14 % des Français interrogés lui assignent une note comprise entre 9 et 10) et d'une proportion de notes insuffisantes plus faible que tous les autres candidats (35% contre 42 % pour Macron). Jean-Luc Mélenchon recueille également la plus forte proportion de notes égales ou supérieures à la moyenne (65 %) devant Emmanuel Macron.
- 5. Emmanuel Macron n'arrive qu'en deuxième position avec une moyenne de 4,58. Il recueille 58 % de notes supérieures ou égales à la moyenne. S'il bénéficie surtout de jugements équilibrés (notes entre 5 et 8), il semble toutefois susciter un certain rejet (42 % de notes insuffisantes) et apparaît plus clivant que prévu.

- 6. François Fillon, grand perdant, est le candidat du clivage générationnel. Il arrive en 5e position derrière Benoît Hamon avec une moyenne de 3,48. Il suscite également un rejet extrêmement fort (61 % de notes insuffisantes contre 53 % pour Marine Le Pen). Il est à la fois fortement rejeté par la jeunesse (avec une moyenne de 2,97 chez les moins de 35 ans) et plébiscité par les personnes âgées (moyenne de 4,64 chez les plus de 65 ans, soit un écart de plus d'un point et demi sur 10).
- 7. La porosité des électorats est relativement faible. Chaque candidat possède une base électorale solide qui l'évalue positivement (7,60 pour Nicolas Dupont-Aignan 8,40 pour Marine Le Pen). L'écart entre les deux premières notes attribuées par un électeur est relativement fort (plus de 2 points). La porosité est toutefois plus forte à gauche qu'à droite. La différence entre les deux meilleures notes attribuées est en moyenne de 2,8 points d'écart pour le trio Mélenchon-Hamon-Macron alors qu'elle est supérieure à 4 en moyenne pour le trio Le Pen-Fillon-Dupont-Aignan.
- 8. Les Français ont conscience de la crise de notre système politique. Le « jugement moyen » suscite un intérêt certain sans réussir toutefois à l'emporter lorsqu'on le compare au scrutin majoritaire. Plus de 50 % des Français considèrent ainsi que le « jugement moyen » serait par exemple plus efficace que le scrutin majoritaire pour lutter contre l'abstention. Sur l'ensemble des items testés, au moins 38 % des Français accordent leur confiance à ce mode de scrutin alternatif.

2.3 Qu'aurait donné notre sondage si l'on avait appliqué la méthode du jugement majoritaire ?

Avec l'aide de Rida Laraki, chercheur au CNRS, nous avons converti les résultats de notre sondage selon la méthode du jugement majoritaire. Pour ce faire, nous avons d'abord regardé l'attribution de différentes notes.

| Mentions | Très bien | Bien | Assez Bien | Passable | Insuffisant | A Rejeter |
|---------------|-----------|--------|------------|----------|-------------|--------------|
| Notes | 10 ou 9 | 8 ou 7 | 6 ou 5 | 4 ou 3 | 2 ou 1 | 0 |
| | <u> </u> | | | | | |
| Mélenchon | 13,3% | 22,2% | 28,8% | 9,1% | 11,1% | 15,5% |
| Macron | 9,6% | 22,8% | 25,7% | 11,0% | 11,1% | 19,8% |
| Hamon | 5,5% | 11,7% | 29,4% | 17,0% | 15,3% | 21,1% |
| Dupont-Aignan | 3,9% | 9,5% | 23,9% | 17,9% | 20,4% | 24,4% |
| Le Pen | 15,3% | 14,0% | 16,3% | 6,7% | 13,6% | 34,1% |
| Poutou | 2,8% | 8,5% | 22,6% | 17,6% | 22,8% | 25,7% |
| Fillon | 8,2% | 11,9% | 17,9% | 10,6% | 17,9% | 33,5% |
| Lassale | 0,9% | 4,0% | 19,6% | 19,1% | 27,2% | 29,2% |
| Arthaud | 1,4% | 5,5% | 19,2% | 16,3% | 28,4% | 29,2% |
| Asselineau | 1,0% | 3,5% | 17,9% | 16,6% | 29,4% | 31,6% |
| Cheminade | 0,4% | 2,4% | 16,9% | 17,1% | 30,9% | 32,3% |

Profil des Mérites : Sondage IFOP-Fabrique-Spinoza, 1000 votants.

Nous avons ensuite attribué une mention à chaque ensemble de notes et défini par ce moyen quel était la « mention majoritaire » obtenue par chaque candidat.

| | | | | | | Scrutin | |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|---------------|------------|-------------|-------------|
| Classement | Plus que | | Moins que | Vote par note | Classement | Majoritaire | Classement |
| Jugement | Mention- | Mention- | Mention- | | Vote | Dans ce | Scrutin |
| Majoritaire | Majoritaire | Majoritaire | Majoritaire | Moyenne / 10 | par note | Sondage | Majoritaire |
| | | | | | | | |
| 1 Mélenchon | 35,5% | Assez bien | 35,7% | 4,99 | 1 | 20,7% | 1 |
| 2 Macron | 32,4% | Assez bien | 41,9% | 4,57 | 2 | 20,4% | 3 |
| 3 Hamon | 46,6% | Passable | 36,4% | 3,77 | 4 | 8,5% | 5 |
| 4 Dupont-Aignan | 37,3% | Passable | 44,8% | 3,29 | 5 | 4,9% | 6 |
| 5 Le Pen | 45,6% | Passable | 47,7% | 3,83 | 3 | 20,5% | 2 |
| 6 Poutou | 33,9% | Passable | 48,5% | 3,08 | 7 | 4,2% | 7 |
| 7 Fillon | 48,6% | Insuffisant | 33,5% | 3,28 | 6 | 14,0% | 4 |
| 8 Lassale | 43,6% | Insuffisant | 29,2% | 2,48 | 9 | 2,1% | 8 |
| 9 Arthaud | 42,4% | Insuffisant | 29,2% | 2,53 | 8 | 1,9% | 9 |
| 10 Asselineau | 39,0% | Insuffisant | 31,6% | 2,29 | 10 | 1,7% | 10 |
| 11 Cheminade | 36,8% | Insuffisant | 32,3% | 2,14 | 11 | 1,1% | 11 |
| | | - 63 | 4.1 | | 14.1 | | |

Classement jugement majoritaire : Sondage IFOP-Fabrique-Spinoza, 1000 Votants.

2.4 Les points-clefs de l'analyse des résultats du jugement majoritaire¹⁰.

- 1. Ce sondage n'est pas parfaitement représentatif par rapport aux résultats du 1er tour du 23 avril. Jean Luc Mélenchon arrive en première position avec le scrutin majoritaire dans ce sondage avec un score 1,5 % supérieur à son niveau national. Emmanuel Macron obtient dans le même temps un score inférieur de 4 % à son score national, 6 % de moins pour Fillon. Ces résultats n'ont pas fait l'objet de pondération. En effet, estimer le résultat du scrutin majoritaire en supposant que l'électeur vote pour le candidat à qui il a donné sa note maximale ignore la possibilité qu'il ait voté utile.
- 2. Emmanuel Macron est le premier choix de 20 % des électeurs. Cela implique que contrairement aux affirmations, ses votes de premier tour ne sont pas des votes « utiles ». Même si seulement la moitié de ses votes sont des Très bien, l'autre moitié sont des Biens. Les votes Macron sont des premiers choix mais le niveau d'adhésion n'est pas le plus fort possible.
- 3. Marine Le Pen obtient le plus fort taux d'adhésion (15,3 % de Très Bien) mais suscite aussi le fort taux de rejets (34 %): elle polarise. En 2012, un sondage Terra Nova montrait Marine Le Pen rejetait à 48 %. En 2007, une expérience de terrain à Orsay a montré que Jean-Marie Le Pen était rejeté par 71 % des Français.
- 4. Jean-Luc Mélenchon et Emmanuel Macron se talonnent avec la mention majoritaire Assez Bien. Vu que Mélenchon obtient 1,5% de plus que son score officiel et que Macron est à moins de 4 %, il n'est pas possible de déterminer lequel des deux gagneraient avec le jugement majoritaire. Par contre, il semble assez clair que ces deux candidats dominaient largement les autres candidats. La large victoire au second tour de Macron et les différents sondages qui montraient que Le Pen aurait perdu contre tous les candidats majeurs (Fillon, Hamon, Mélenchon) montrent que le match du 2e tour aurait du être Macron-Mélenchon et non Macron-Le Pen.
- 5. Avec le jugement majoritaire, Marine Le Pen baisse de la 2e place (20,5 % avec le scrutin majoritaire) à la 5e (avec la mention *Passable*). Benoît Hamon 5e et Nicolas

¹⁰ Cette analyse reprend la note produite par le partenariat CNRS-Polytechnique-Dauphine-LaPrimaire.org disponible à l'adresse suivante : https://articles.laprimaire.org/l%C3%A9lection-pr%C3%A9sidentielle-au-jugement-majoritaire-les-r%C3%A9sultats-373e089315a4

Dupont-Aignan 6e (avec 8,5% et 4,9 %) selon le scrutin majoritaire remontent aux 3e et 4e positions selon le jugement majoritaire devant Le Pen (mais avec la même mention, *Passable*). Le paysage politique avec le jugement majoritaire change donc complètement.

6. Marine Le Pen est classée 3e avec le vote par note (alors qu'elle est 5e avec le jugement majoritaire). Le vote par note attribue à A rejeter la valeur numérique de 0 et à Insuffisant 1.Ce n'est pas adéquat : la mention A Rejeter devrait être pondérée bien plus négativement. Le jugement majoritaire ne nécessite aucune pondération des mentions.

III CHANGER

3. Les Français souhaitent-ils changer de mode de scrutin?

3.1 Une seconde question dans notre sondage sur la volonté de changement des Français.

Après avoir analysé les résultats d'un vote au jugement moyen et majoritaire, la question de la volonté des Français de changer de mode de scrutin se pose. En effet, la conscience de la crise des institutions démocratiques ne va pas nécessairement de pair avec la volonté de changer un mode de scrutin entré dans les habitudes quotidiennes des citoyens. Cette question n'est d'ailleurs pas mise en exergue dans le débat public autrement que pour évoquer le scrutin à la proportionnelle et il arrive en période de crise, que le statu quo, par son côté rassurant, l'emporte malgré tout sur le changement. Les Français sont ils prêts à faire évoluer leur mode de scrutin ou demeurent ils au contraire attachés, malgré ses défauts, au scrutin majoritaire ?

Une seconde question se pose alors, celle de la conduite du changement. En effet, celle-ci ne sera efficace et réelle que si elle rencontre un large soutien. Cela implique d'emprunter une logique dite de *bottom up*: solliciter les citoyens sur leurs désirs pour élaborer la réforme de notre système démocratique plutôt que de l'imposer par le haut, dans un système politique largement décrédibilisé. Cette conception de la réforme nous a conduit à soutenir une initiative originale et fructueuse portée par le think tank Synopia: l'idée d'un Grenelle de la Démocratie. La question du renouveau démocratique mérite en effet un véritable débat et la consultation de l'ensemble des acteurs, citoyens, associations et syndicats. Ce Grenelle permettrait sans conteste de produire un consensus autour d'un ensemble de mesures à prendre afin de revitaliser notre démocratie. Suite à la volonté du président élu de s'emparer de cette question, nous soutenons d'ailleurs également le lancement d'un Observatoire citoyen du renouveau démocratique par Synopia.

Dans notre sondage, nous avons interrogé les Français sur cette dimension en leur demandant, pour un ensemble de 5 items, s'ils préféraient ou non le jugement moyen au scrutin majoritaire. La question était la suivante : lequel de ces deux modes de scrutin (jugement moyen et jugement majoritaire) est le plus susceptible de 1. laisser sa chance aux petits candidats, 2. inciter les électeurs à voter davantage, 3. exprimer fidèlement votre opinion, 4. choisir le meilleur Président de la République, 5. Susciter l'adhésion autour du président élu.

Nous avons obtenus les résultats suivants :

Question:

Un système d'évaluation des candidats à l'élection présidentielle selon sur un mode de scrutin « alternatif » est actuellement étudié par des chercheurs. Il serait dénommé « jugement moyen ». Il s'agirait d'évaluer les 11 candidats à partir d'un système de notation de 0 à 10.

Lequel de ces deux modes d'élection, entre celui utilisé actuellement, c'està-dire le scrutin majoritaire classique et le « jugement moyen » (note de 0 à 10), vous semble le plus pertinent pour... ?

| | Le mode d'élection actuel (le scrutin majoritaire classique) | Le « jugement moyen » (note de 0 à 10) | TOTAL |
|--|--|--|-------|
| Laisser sa chance aux petits candidats | 46 | 54 | 100 |
| Inciter les électeurs à voter davantage | 52 | 48 | 100 |
| Exprimer fidèlement votre opinion | 57 | 43 | 100 |
| Choisir le meilleur président de la République | 62 | 38 | 100 |
| Susciter de l'adhésion autour du président élu | 62 | 38 | 100 |
| | | | |
| TOTAL Au moins un | 78 | 66 | 100 |

3.2 Un désir de changement mais une crise politique qui favorise paradoxalement le statu quo en matière de mode de scrutin.

Ces résultats nous permettent de tirer plusieurs conclusions sur le jugement moyen et sa médiatisation.

En premier lieu, on peut relever que ces résultats sont plutôt encourageants en ce qui concerne le jugement moyen. Sur l'ensemble des items, près de 40 % des Français tendent à le préférer au mode de scrutin actuel alors même que ce mode de scrutin n'a pas fait l'objet d'une forte médiatisation et était probablement découvert par les sondés. 66 % des sondés l'ont préféré au scrutin majoritaire sur au moins un des items et une majorité d'entre eux (54%) estime même qu'il pourrait constituer une solution pour donner leurs chances aux petits candidats. Cela nous indique à la fois que les Français ont conscience des difficultés que rencontre notre démocratie et qu'ils sont attentifs aux solutions nouvelles que l'on peut leurs proposer.

Il faut toutefois également remarquer qu'une majorité de Français préfèrent tout de même le scrutin majoritaire à la proposition nouvelle qui leur était faite. Au-delà de l'effet « statut quo » et de

l'habitude, certains des résultats sont originaux. On peut en effet s'étonner que le scrutin majoritaire l'emporte sur le jugement moyen en termes de représentativité de l'opinion de l'électeur. En effet, dans un cas l'électeur se retrouve dans un choix contraint tandis que dans l'autre cas, son choix est largement ouvert. On peut attribuer ce résultat au manque de confiance que peut susciter une proposition nouvelle sur un sujet aussi important que celui du mode de scrutin. Ce facteur est également déterminant pour les deux autres items « Choisir le meilleure président de la République » et « Susciter de l'adhésion autour du président élu ».

Le principal enseignement de cette question réside donc dans le travail important de pédagogie qui doit être réalisé en faveur de ces deux modes de scrutin alternatif. Le biais « à gauche » dans les résultats de l'expérimentation effectuée par le CNRS, Dauphine, Polytechnique et la Primaire.org le démontre clairement. Seule une partie de l'électorat est sensible à cette question pour le moment, et la dimension parfois technique du sujet peut rebuter. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un sujet essentiel et susceptible d'attirer l'intérêt des Français, à condition de poser ce débat dans les bonnes conditions.

En conclusion, on peut dire que la question du mode de scrutin et de sa modification est centrale pour améliorer le bonheur des Français. Les modes de scrutin alternatifs, jugement moyen et jugement majoritaire, doivent être davantage connues par le grand public. Cette nécessité se confronte au caractère parfois technique ou ardue de la discussion et la dimension peu attrayante pour les médias de ce type de problématique. Si les résultats obtenus sont davantage représentatifs que ceux issus du scrutin majoritaire, il reste à effectuer un travail de conviction. Il est possible de tirer une double leçon de ce sondage, qui peut sembler paradoxale. En effet, les Français sont éminemment conscients de la crise de nos institutions et désireux de changement. Ils défendent encore toutefois, faute de mieux ou de mieux connaître les alternatives, le scrutin majoritaire. Dès lors, c'est la vulgarisation de ces alternatives et la multiplication des expérimentations qui sont de nature à les crédibiliser. La France dispose d'ailleurs d'un avantage de son système juridique par rapport à d'autres pays : le scrutin majoritaire prévu pour la présidentielle réside dans une loi organique qui peut être modifiée par le Parlement, sans nécessiter stricto sensu de révision constitutionnelle.

PRECONISATIONS

Proposition n°1: Encourager la publicité des travaux et des expérimentations relatives au jugement majoritaire. Engager une réflexion sur l'utilisation du jugement majoritaire dans les organisations.

Proposition n°2 : Commander un rapport parlementaire sur la rénovation de nos modes de scrutin comprenant la question du jugement majoritaire.

Proposition n°3 : Intégrer la question des modes de scrutin, proportionnelle et jugement majoritaire, au sein du projet de rénovation de la vie publique porté par le gouvernement d'Édouard Philippe.

Proposition n°4 : Organiser un Grenelle de la Démocratie comprenant la question des modes de scrutin.

Proposition n°5: Engager une expérimentation à grande échelle du jugement majoritaire en doublonnant les prochains scrutins.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Sondage IFOP commandé par la Fabrique Spinoza et Synopia, les 11 et 12 avril 2017.

ANNEXE 2 : Note du CNRS/X/Dauphine/LaPrimaire.org relative à leur expérimentation en ligne du jugement majoritaire.

ANNEXE 3: Tableaux de reconversion des résultats au jugement moyen et résultats au jugement majoritaire.

ANNEXE 4 : Indicateur ITBF, Étude sur le bonheur des Français, mai 2017.

ANNEXE 5 : Sondage OpinionWay / Terra Nova sur le jugement majoritaire, 2011.

ANNEXE 6: 15 propositions en faveur du bonheur citoyen, 2017.